



« Un esprit SAINT
dans un corps SAIN »



Aimez-vous les uns
les autres!

Jésus

Saint Jean
Douai

Cultivons l'Épanouissement

7 SEPTEMBRE 2023

Pourquoi venir à l'école?



Pourquoi venir à l'école?



Grandir en

- savoirs
- savoir faire
- savoir être

depuis **170 ans**

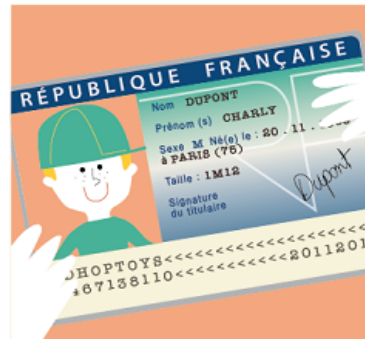


Les droits des enfants





Le droit à la compréhension et à l'amour des parents et de la société.



Le droit d'avoir un nom, une nationalité et d'accéder à la justice.



Le droit à une éducation et à des soins spéciaux quand il est handicapé mentalement ou physiquement.



Le droit à l'éducation gratuite et aux **activités récréatives**.



Le droit à un niveau de vie suffisant : une maison, des vêtements, de la nourriture.



Le droit à l'égalité, sans restriction de race, de religion ou de nationalité.



Le droit d'être soigné par des médecins, la protection en cas de guerre.



Le droit aux secours prioritaires en toutes circonstances.



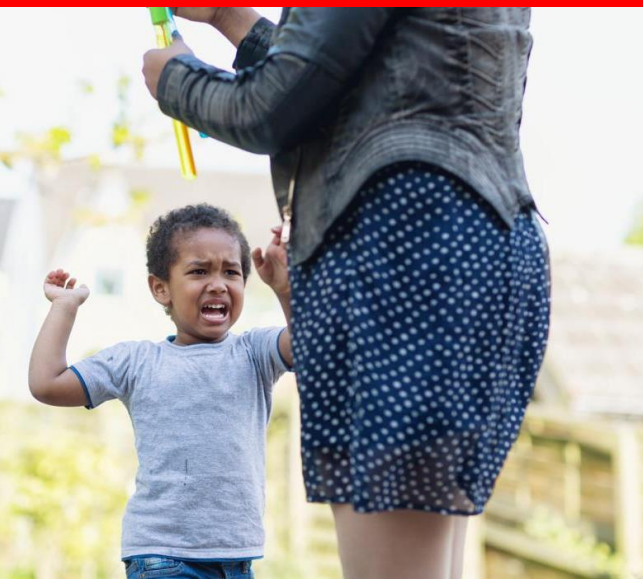
Le droit à la protection contre toute forme de cruauté, de négligence et d'exploitation.



Ce qui ne va pas



Ce qui ne va pas





« Ce qui n'est pas dit n'est pas
su...

Ce qui n'est pas redit n'est pas
retenu...

...

Ce qui n'est pas écrit n'est pas
appris... »



Ce qui ne va pas



Désobéir, insulter, bousculer,
se moquer, ne pas travailler
s'énerver, salir, casser...



J'ai des droits

mais j'ai aussi

des devoirs

Les devoirs des enfants





Un enfant a le droit de dire
ce qu'il pense et d'être écouté

mais il doit
écouter à son tour



Un enfant a le droit de jouer
et de se reposer

mais il doit aussi
tenir compte
des autres



Un enfant a le droit de vivre
confortablement

mais il doit protéger
ce qui l'entoure



Un enfant a le droit
de vivre son enfance

mais il doit
accepter d'obéir

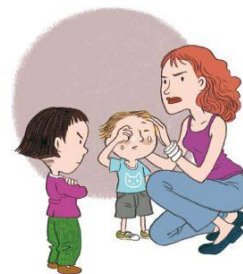


Un enfant a le droit
d'être protégé contre l'injustice

mais il ne peut pas
tout se permettre



Un enfant se doit
d'accepter
les autres enfants
tels qu'ils sont



Et les parents dans tout ça?





Avoir des droits et des devoirs

Les droits

Tout être humain est unique. Il a une **identité** qui n'appartient qu'à lui. Pour que son corps fonctionne, il respire, mange, boit, dort... Il a des libertés : se déplacer, penser, exprimer ce qu'il pense, parler...

> **L'être humain a des droits.**
Ces règles disent ce qu'il peut faire et ce qu'il peut demander.

Les devoirs

Mais l'être humain vit aussi en société : il est entouré d'autres personnes. Il ne vit pas tout seul sur une île déserte. Il doit respecter les autres. Et il appartient à un pays : il doit respecter les **lois** de ce pays.

> **L'être humain a des devoirs.**
Ces règles disent ce qu'il est obligé de faire.

Être citoyen



Avoir des droits et des devoirs, c'est la définition d'être citoyen. En France, on est vraiment citoyen à 18 ans, quand on devient majeur.

On a alors
• des droits particuliers : voter, se marier, posséder une maison...
• des devoirs particuliers comme payer des **impôts**.



Un enfant a-t-il des droits et des devoirs ?

Oui ! C'est une personne comme les autres.

• L'enfant a le droit d'avoir une identité, d'être nourri, soigné, éduqué, protégé contre les **mauvais traitements** de ne pas faire la guerre, de s'exprimer... Tous ces droits sont écrits dans la **Convention internationale des droits de l'enfant**, créée en 1989 (lire p. 22-23).

• L'enfant a le devoir de respecter les adultes (parents, professeurs...), de respecter les règlements (comme le règlement de l'école ou les règles du jeu d'un sport), de respecter la loi...



« La coéducation, chemin de la réussite »

En route vers 2023-2024 !



L'année dernière, je me suis engagé à servir le Projet d'Établissement de l'Institution Saint Jean avec Passion, Dévouement et Ferveur. Après une année, je mesure toujours le poids grandissant de la responsabilité et de vos attentes. Faire de vos enfants de belles personnes, acteurs de Bien pour le Monde d'Aujourd'hui et de Demain reste notre Priorité. La société dérive pendant que notre Communauté Éducative doit tenir. Sans engagement, sans exigence, Sans confiance, Sans cohérence, Sans partenariat, Sans espérance c'est impossible. La coéducation est notre Priorité. Nous comptons sur vous, vous savez pouvoir compter sur nous !



- Dès que tu as franchi le portail de l'école, nous sommes responsables de toi. **Tu ne dois pas ressortir sans autorisation.** N'oublie pas ta carte de sortie si tu es autorisé à sortir seul. Sans carte, un adulte détenant l'autorité parentale devra venir te reprendre.
- Tu viens à l'école le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi selon le calendrier et les horaires qui te sont donnés au début de l'année. Il faut être à l'heure.
- Dès que la sonnerie retentit, tu te mets en rang dans le calme et tu rejoins ta classe. Le soir, **fais ton cartable avec soin** et vérifie que tu n'as rien oublié car tu ne dois pas retourner dans la classe sans autorisation et tu éviteras de déranger quelqu'un pour t'accompagner.
- L'école est un lieu de vie où tu passes beaucoup de temps. Il est important que tu respectes ce lieu pour qu'il reste agréable pour tous. Aussi, tu dois prendre soin de toute chose, dans la classe, sur la cour, dans les sanitaires. Les papiers : à la poubelle ! Pas de chewing-gum ni de sucette à l'école. Si tu salis ou abîmes, tu nettoies et tu ré pares. **Tu dois respecter le travail des personnes qui entretiennent l'école.**
- Lorsque tu empruntes un livre tu dois le rendre à la date demandée et en bon état. Si tu le perds ou l'abîmes tu devras le rembourser.



Autorisation de sortir... Il faut être à l'heure... en rang dans le calme ...fais ton cartable avec soin... que tu respectes ce lieu pour qu'il reste agréable pour tous. Aussi, tu dois prendre soin de toute chose... Si tu salis ou abîmes, tu nettoies et tu ré pares. Tu dois respecter le travail des personnes qui entretiennent l'école... Si tu perds ou l'abîmes tu devras le rembourser...



- Tu arrives propre et coiffé(e) à l'école. Tu prends soin de tes vêtements, du matériel mis à ta disposition, de ton cartable, de celui des autres. Tu te laves les mains en sortant des toilettes et avant le repas. Tu te comportes correctement dans les toilettes et tu ne gaspilles pas l'eau, le savon.
- N'oublie pas de passer aux toilettes au début de la récréation et tu te ranges dès que la sonnerie retentit.
- Tu viens à l'école avec une tenue simple et adaptée à la vie scolaire. Les shorts, dos nus, tongs, sabots, tatouages non permanents et piercing ne sont pas permis à l'école. Pour ta sécurité, porte des sandales qui tiennent l'arrière du pied.
- Pour les cours d'EPS, tu dois avoir un tee-shirt, un jogging et des chaussures de sport. Les dispenses de sport devront être justifiées par un certificat médical.
- Si tu perds ou si tu trouves un objet ou un vêtement, tu dois chercher. Si tu ne trouves pas, tu en parles à ton enseignant(e). Inutile de déranger le secrétariat sans permission.



Tu prends soin de... tes vêtements, du matériel mis à ta disposition, de ton cartable, de celui des autres... Tu te comportes correctement dans les toilettes... N'oublie pas de passer aux toilettes au début de la récréation et tu te ranges... Tenue simple et adaptée... Pour les cours d'EP&S aussi... Si tu perds, tu dois chercher... Inutile de déranger le secrétariat sans ...permission.



- L'école n'est pas responsable des objets ou vêtements perdus ou volés. N'apporte pas d'argent ou d'objets de valeur à l'école : tu éviteras bien des ennuis ! Les téléphones portables et montres connectées sont interdits ainsi que tout ou jouet électronique.
- La récréation est faite pour se détendre et vivre ensemble. **Sur la cour évite les jeux dangereux qui peuvent blesser** (se bousculer, se porter...). Seul le ballon mousse est autorisé **par temps sec** aux récréations.
- La violence et la grossièreté ne sont pas acceptables à l'école comme partout ailleurs. **Tu dois savoir te contrôler, et régler un conflit en dialoguant avec l'aide d'un adulte s'il le faut.** Si tu te montres violent ou grossier tu dois t'attendre à être sanctionné.
- En cas d'accident, de malaise ou de dispute tu dois systématiquement prévenir l'adulte le plus proche. Si tu t'es blessé on te soignera. Dans ce cas c'est l'adulte de surveillance qui doit t'envoyer à l'infirmerie.
- Tous les adultes de l'école sont là pour s'occuper de toi. **Comme ils te respectent, tu dois les respecter.** Tu es poli(e) et attentif(ve) à ce qu'ils te demandent. Pense à dire « bonjour », « s'il vous plaît », « au revoir », « merci ». Ce sont des mots simples qui rendent la vie plus agréable pour tous !
- Aux entrées et aux sorties – et partout ailleurs – tu rencontres des adultes, des enfants parfois plus petits que toi. Alors, **fais attention aux autres**, ne passe pas devant tout le monde, et sache présenter des excuses pour une maladresse.



L'école n'est pas responsable des objets ou vêtements perdus ou volés... Sur la cour évite les jeux dangereux qui peuvent blesser... Seul le ballon mousse est autorisé par temps sec... La violence et la grossièreté ne sont pas acceptables... Tu dois savoir te contrôler, et régler un conflit en dialoguant avec l'aide d'un adulte s'il le faut... En cas d'accident, de malaise ou de dispute tu dois systématiquement prévenir l'adulte le plus proche... C'est l'adulte de surveillance qui doit t'envoyer à l'infirmerie... Tu es poli(e) et attentif(ve)... Pense à dire « bonjour », « s'il vous plaît », « au revoir », « merci ». Ce sont des mots simples qui rendent la vie plus agréable pour tous !... fais attention aux autres... sache présenter des excuses...



- Si tu déjeunes à la cantine, tu te souviens que des personnes ont mis tout leur savoir-faire pour préparer ton repas et te satisfaire. Tu t'installes dans le calme, les mains propres, tu es poli avec le personnel, tu évites de gaspiller, tu goûtes ce qu'on te sert et tu débarrasses quand c'est ton tour. Le repas doit rester un moment de plaisir pour tous.
- Si tu déjeunes à l'extérieur de l'école, tu ne reviens qu'à **13h20** à l'ouverture du portail.
- Tu rédigeras avec ton enseignante des règles de vie de classe. Tu les liras avec tes parents et tu signeras avec eux ces règles de vie de classe et d'école.
- En CM1 et CM2, tu prends soin d'avoir toujours avec toi ton carnet de correspondance ou ton cahier du soir et de le montrer à tes parents tous les jours. Ils le signeront chaque fois que c'est nécessaire.
- **Il t'est demandé de bien connaître et de respecter toutes les règles que tu viens de lire.** Si tu oublies ou que tu ne respectes pas ces règles, les adultes sont là pour te les rappeler, ou te les faire relire. Si malgré les rappels et le dialogue avec les adultes tu négliges de les respecter tu recevras une sanction adaptée (VOIR PARAGRAPHES SANCTIONS).



- **Si ce règlement est bien observé, il n'y aura pas lieu d'appliquer les sanctions suivantes :**
 - 1) Un rappel à l'ordre ou une mise en garde verbale ou écrite**
 - 2) Un avertissement écrit : travail ou discipline.**
 - 3) Une convocation des parents en présence de l'enseignant, du chef d'établissement pour manquement(s) caractérisé(s) au respect des personnes, des biens, ainsi qu'aux obligations scolaires telles que :**

Impolitesse, insulte, ou insolence envers toute personne, Indiscipline ou travail insuffisant, Sortie de l'établissement sans autorisation, Absence injustifiée à un cours, Retards répétés non justifiés, Refus d'obéissance, Tricherie dûment constatée, Vol, racket, harcèlement, Non-respect des règles et des interdictions.
- **Une réparation adaptée sera prise en fonction des manquements commis : réparer ce qui a été sali ou détruit, un devoir de réflexion sur le manquement commis, un travail d'intérêt général.**



4) Un contrat comportement. Il est évalué et sanctionné si nécessaire. La sanction peut aller jusqu'à la non-réinscription ou l'exclusion.

5) Un devoir supplémentaire donné par un enseignant, signé par les parents.

6) Une exclusion temporaire, allant jusqu'à une semaine, prononcée par le chef d'établissement en cas de faute grave.

7) Une exclusion temporaire ou définitive des services périscolaires (garderie, cantine, étude), prononcée par le Chef d'établissement.

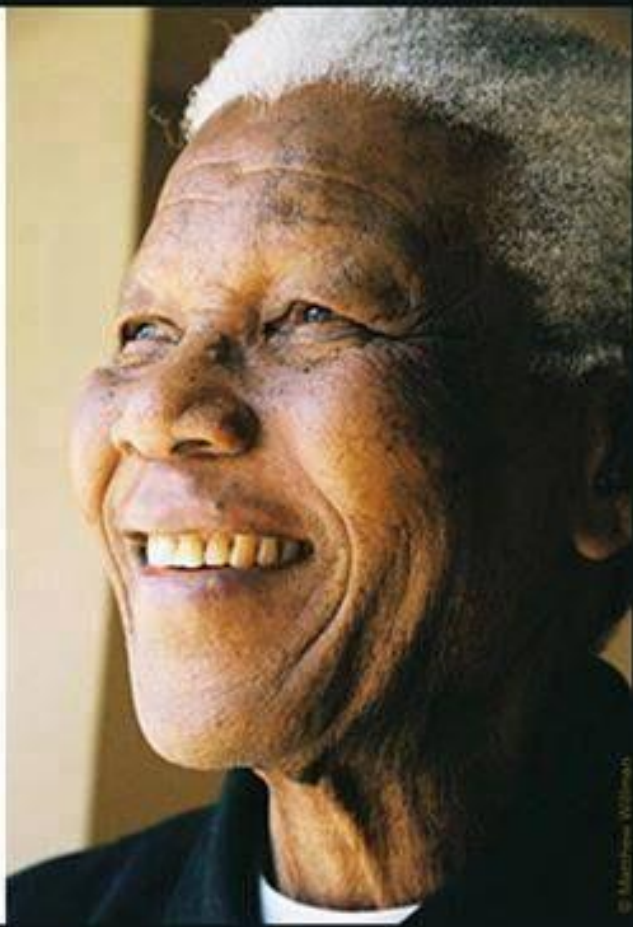
Ces deux dernières sanctions sont prononcées en cas d'inconduite notoire, d'indiscipline persistante, de refus de travail.

Recevoir deux avertissements écrits, ou encourir une exclusion temporaire peuvent entraîner la non-réinscription l'année suivante.

8) Au-delà de ces sanctions, le cas relève de la compétence du conseil de discipline convoqué par le chef d'établissement avec la procédure conforme. Ce conseil de discipline peut mener à une exclusion définitive.

« Il est très facile de
casser et de détruire.
Les héros, ce sont
ceux qui font la paix
et qui bâtissent »

Nelson Mandela



On compte sur vous!

*Aimez-vous les uns les autres!
Et bonne année
scolaire!*